



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Diversité des expressions culturelles

5 IGC

Distribution limitée

CE/11/5.IGC/213/1

Paris, 26 septembre 2011

Original français

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL POUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES

**Cinquième session ordinaire
Paris, Siège de l'UNESCO
5 - 9 décembre 2011**

Point 1 de l'ordre du jour provisoire : Adoption de l'ordre du jour

Décision requise : paragraphe 2

1. Ordre du jour provisoire de la cinquième session ordinaire du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (ci-après dénommé « le Comité ») :

Ouverture de la session

1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Approbation de la liste des observateurs
 3. Adoption du compte-rendu détaillé de la quatrième session ordinaire du Comité
 4. Préparation des rapports périodiques quadriennaux des Parties à la Convention
 5. Rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre de la deuxième année de la phase pilote du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC)
 6. Utilisation des ressources du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC)
 7. Termes de référence pour l'évaluation de la phase pilote du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC)
 8. Concertation et coordination internationales : état des lieux sur l'article 21 de la Convention
 9. Création d'un emblème pour la Convention et préparation d'un projet de directives opérationnelles pour son utilisation
 10. Date de la prochaine session du Comité
 11. Election des membres du Bureau de la sixième session ordinaire du Comité
 12. Autres questions
- Clôture de la session

2. Le Comité souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

PROJET DE DECISION 5.IGC 1

Le Comité,

1. Ayant examiné le document CE/11/5.IGC/213/1 ;
2. Adopte l'ordre du jour de la session figurant dans le document susmentionné.